Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 22 AVRIL 2025

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente; M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, V.BERTE, F.KETTELLE, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général.

Projet de délibération

OBJET : Commission mixte Ruralité
Représentation communale - Candidature

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment son article L1122-30 et son article L-1122-34 ;

Considérant, qu'à la suite des élections communales du 13/10/2024, l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) procède au renouvellement de la Commission mixte Ruralité ; que l'UVCW souhaite s'adjoindre l'expertise de gestionnaires locaux, mandataires et agents, concernés par les dynamiques de développement et opportunités en milieu rural ;

Considérant les objectifs de la Commission mixte Ruralité définis comme suit :
- Donner un avis consultatif techniques sur des points choisis d'initiative ou sur des points pour lesquels les instances régionales demandent une réaction
- Anticiper les évolutions par une vue prospective sur les questions rurales (de manière à fournir des pistes de politiques locales aux communes rurales)

Vu l'e-mail du 26/02/2025 de l'UVCW invitant la Commune à introduire la candidature d'un de ses candidats élus avant le 31/03/2025;

Considérant la transmission par e-mail le 12/03/2025 à l'UVCW du formulaire de candidature proposant l'Echevin Francis Marville comme représentant de la Commune de Houffalize ; précisant que cette proposition sera soumise à l'approbation du prochain Conseil communal ;

Sur proposition du Collège communal, après en avoir délibéré,
Par oui, non, abstention,
DECIDE :

Article 1 : De proposer le candidat élu suivant pour représenter la Commune de Houffalize au sein de cette commission :

MARVILLE Francis, Echevin, La Petite Chavée n°7 à 6666 Wibrin 0495/288409 francis.marville@houffalize.be

Article 2 : De transmettre la présente délibération à l'UVCW.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

La Présidente,
(s)J.DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

La Bourgmestre,
J.DEVILLE